



## ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DECEMBRE 2014 ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES AGENTS TERRITORIAUX COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE C

Notre pays, son organisation territoriale, ses services publics sont en grand danger. Avec 11 milliards d'euros en moins pour les collectivités territoriales, **le gouvernement Hollande-Valls détruit notre modèle social et territorial.**

**L'austérité et la réforme territoriale, c'est, concrètement, 60 millions € de moins pour le Conseil Régional Midi-Pyrénées sur la période 2015-2017**

**Nous, agents publics, sommes directement menacés** dans nos conditions de vie et de travail :

- Augmentation de la productivité, harcèlement, pressions
- Fragilisation de nos acquis sociaux (régime indemnitaire, primes, RTT, chèques vacances, tickets restaurant)
- Suppression massive de postes et non remplacement des départs à la retraite
- Mobilité et transferts forcés
- Privatisation de nos missions et recours à la délégation de service public

Aux élections professionnelles du 4 décembre 2014, **vous aurez le pouvoir**, soit de laisser se dégrader cette situation, soit de vous donner les moyens **en votant pour la CGT** de résister, de vous protéger et d'avancer pour vos droits et vos conditions de travail.

**A la Commission Administrative Paritaire C vous élirez vos représentants pour défendre vos droits individuels et collectifs :**

- le déroulement de carrière : avancement de grade et d'échelon
- le respect des garanties statutaires
- les défenses des droits et des libertés des agents (égalité femme-homme, discrimination, contestations des évaluations annuelles, etc.)

# Le 4 décembre 2014 JE VOTE CGT



## POURQUOI VOTER CGT ?

Parce que la CGT représente l'ensemble des personnels, A, B et C, personnels du siège et agents régionaux des lycées : **UN SYNDICAT SOLIDAIRE ET UNITAIRE**

Parce que la CGT fait des choix clairs. Plutôt que de toujours négocier des reculs, la CGT vous propose de faire avancer le service public et de défendre les droits et les conditions de travail des agents. **UN SYNDICAT QUI DIT NON AUX RECULS**

Parce que la CGT est présente dans toutes les grandes collectivités locales : à l'heure où la réforme territoriale va tenter de nous opposer les uns aux autres, la CGT fera valoir l'intérêt général, celui des usagers et celui des agents de TOUTE la fonction publique territoriale. **UN SYNDICAT QUI COMPTE**

## Des élus CGT utiles, intègres et indépendants

Vous pouvez compter sur les moyens et la force de votre syndicat CGT (assistance juridique, conseils, partage d'expériences, connaissance des autres collectivités de Midi-Pyrénées) mais également sur sa capacité à mobiliser et à agir avec les autres organisations syndicales sur des cas individuels et collectifs. L'action de la CGT a permis par exemple **l'application de la loi pour le passage de grade dans la catégorie C** et la **requalification de postes pour les agents encadrants des lycées**.

## La CGT avec TOUS les agents territoriaux

Les agents quelles que soient leurs catégories et leurs fonctions doivent pouvoir se défendre et faire valoir leurs droits ! En choisissant les élus CGT, vous vous donnez davantage de force pour défendre vos droits individuels et collectifs.

Vous pouvez compter sur votre syndicat CGT, première organisation syndicale de la fonction publique, présente sur l'ensemble du territoire national, pour défendre :

- le service public assuré par des agents publics
- la fonction publique de carrière
- la séparation du grade et de l'emploi
- la requalification des postes afin de favoriser les évolutions de carrière
- le respect strict de la loi en matière de reclassement professionnel

## Le 4 décembre, des élus CGT à tous les échelons

- dans toutes les organisations paritaires aux niveaux local, départemental, régional et national
- au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP), au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT), au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ; les questions individuelles traitées à la Région Midi-Pyrénées peuvent être traitées au niveau national au CSFPT ou au CCFPT pour des questions transversales.
- à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

**Voter CGT à la Commission Administrative Paritaire C, c'est vous donner les moyens de défendre vos droits et vos intérêts et d'intervenir pour un meilleur service public.**